

x

x

AFFAIRE N°49/2. - Emprunt de FCFA 100 000 000 à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition de divers terrains concernés par l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que la municipalité a confié à la SEDRE le soin de diligenter la procédure d'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

Dans un premier temps, il est indispensable de disposer d'une somme de 100 000 000 de FCFA pour assurer le financement de l'acquisition de plusieurs terrains.

Je vous demande en conséquence de m'autoriser :

- à faire appel au concours de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de l'octroi d'un prêt d'un montant de 100 000 000 de FCFA pour le financement de ce projet.

à inscrire au chapitre 901 article 210 la somme de 50 000 F CFA à titre de commission d'intervention.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Approuvé
S. Denis le 3/9/74
Pour le Maire et
par délégation :
Le Secrétaire Général
Signé : J. P. Proust

x

*Vu sous réserve de l'accord de la Caisse
des dépôts et consignations.*

Vu, St. Denis, le 9 Oct. 1974.

P. le Préfet, Le Secrétaire Général: Signé: Proust
Pour copie certifiée conforme, Le Dr. des Aff. Financières
Signé: Perbryn